

Evaluation d'un Bureau de Pays - Sénégal

Sommaire d'Évaluation – octobre 2019

Contexte

Les évaluations de bureaux de pays entrent dans le cadre du plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2018-2019, approuvé par le Conseil exécutif en janvier 2018. Elles portent sur l'ensemble des activités de l'OMS au cours d'une période donnée et visent à tirer des enseignements qui peuvent servir à concevoir de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes dans le pays.

Objectifs et portée de l'évaluation

Son objectif principal était de recenser les réalisations, les problèmes et les lacunes et de prendre acte des meilleures pratiques et innovations de l'OMS au Sénégal sur la base de ses réalisations pendant la période 2016-2018. Celles-ci comprennent non seulement les résultats du Bureau de pays de l'OMS, mais également les contributions du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et du Siège de l'OMS au programme de travail du Bureau de pays.

Résultats principales et conclusions

Question 1: Les choix stratégiques faits par l'OMS dans la SCP (et les autres instruments stratégiques pertinents) répondaient-ils aux besoins sanitaires du Sénégal et correspondent-ils aux priorités des pouvoirs publics et des partenaires ?

L'évaluation a démontré la pertinence, le bien-fondé et la réceptivité du programme de travail de l'OMS pour répondre aux besoins du Sénégal en matière de santé, comme en témoignent les choix stratégiques faits par l'OMS au cours de la période d'évaluation. Toutefois, le travail de l'OMS n'a été que partiellement guidé par la stratégie de coopération de l'OMS avec le pays (SCP).

L'OMS entretient une collaboration étroite avec les représentants du Ministère de la Santé, ce qui contribue à renforcer la pertinence et l'appropriation nationale des résultats. Malgré la grande réactivité de l'OMS face aux besoins multiples du Ministère de la Santé, certaines divergences ont été constatées, notamment dans les domaines suivants : maladies non transmissibles, déterminants sociaux de la santé, ressources humaines pour la santé, réglementation des médicaments, politiques de santé sous-nationales et santé communautaire. L'attention plus limitée qui était portée aux besoins de santé liés aux objectifs de développement durable au-delà de l'objectif 3 (par exemple les objectifs 2 et 6 où le rôle de l'OMS semble moins clair pour certains interlocuteurs) a restreint la

capacité du Bureau de pays à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'OMS ne peut pas s'attaquer de manière efficace à tous les problèmes de santé du Sénégal. Les attentes des parties prenantes à l'égard de la contribution de l'OMS sont très élevées, et l'OMS doit clarifier auprès de ses partenaires gouvernementaux les rôles les plus stratégiques qu'elle est en mesure de jouer au Sénégal, prenant en considération son avantage comparatif.

Question 2: Quelle est la contribution/valeur ajoutée apportée par l'OMS pour répondre aux besoins et aux priorités sanitaires du pays ?

L'OMS a contribué à d'importants résultats dans tous les domaines prioritaires stratégiques de la SCP, notamment : renforcement des systèmes de santé, élaboration de la stratégie de financement de la santé, consolidation de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, développement législatif et institutionnel de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle, et production de comptes nationaux de la santé. Des progrès ont été réalisés dans les domaines de la santé maternelle et infantile (notamment dans le cadre du soutien de l'initiative conjointe du Fonds français Muskoka), la sécurité sanitaire des aliments et le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. De plus, les efforts de l'OMS pour promouvoir la mise en place de l'approche 'Un monde, une santé' au Sénégal et la réalisation de l'évaluation conjointe externe ont été jugés essentiels pour la lutte contre la maladie.

Au cours de la période du douzième programme général de travail l'OMS n'a pas eu de cadre logique accompagné d'indicateurs, de données de base et de cibles, ce qui a empêché de comprendre avec précision le degré de sa contribution à l'atteinte des résultats escomptés.

Malgré les réalisations importantes du Bureau de pays, des besoins additionnels nécessitant un soutien accru de l'OMS ont été identifiés dans tous les domaines prioritaires, notamment en ce qui concerne la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, la préparation aux situations d'urgence et la surveillance intégrée des maladies. Des stratégies intersectorielles, auxquelles le gouvernement attache une grande importance, telles que la santé environnementale, la nutrition, l'approche 'Un monde, une santé', la couverture sanitaire universelle et la lutte contre les maladies non transmissibles,

bénéficieront du leadership stratégique et du soutien technique renforcé de l'OMS.

Les réalisations de l'OMS sont le fruit d'un soutien intégré fourni par l'OMS à tous les niveaux sous la coordination du Bureau de pays, notamment en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités du Ministère de la Santé et d'autres partenaires nationaux. Le Bureau régional de l'Afrique pourrait renforcer d'avantage le rapprochement des pays afin de faciliter les échanges, le renforcement des capacités et la coopération régionale, notamment par le biais de plates-formes en ligne, où les homologues nationaux peuvent échanger des leçons apprises et bonnes pratiques afin de tirer profit des expériences de chacun.

Le manque de ressources gouvernementales pour mettre en œuvre certaines des politiques et stratégies élaborées par le Sénégal avec l'appui de l'OMS risque de compromettre la pérennité des résultats obtenus. Par conséquent, dans sa planification stratégique l'OMS doit étudier d'autres alternatives pour mobiliser les ressources et le soutien des partenaires afin de favoriser la mise en œuvre et l'utilisation des résultats importants de son travail commun avec le gouvernement et les autres partenaires.

Question 3: Comment l'OMS a-t-elle obtenu les résultats ?

Au Sénégal, l'OMS a été en mesure de produire un nombre considérable de produits jugés pertinents et utiles avec des ressources humaines et financières restreintes. Néanmoins, ces ressources limitées et le vaste plan de travail, déterminé en fonction des besoins du Ministère de la Santé et qui ne prend pas toujours en considération l'avantage comparatif de l'OMS, font que l'assistance octroyée ne couvre pas tous les domaines prioritaires de façon égale, créant ainsi un écart entre les attentes du Ministère de la Santé et la capacité l'OMS d'y répondre.

L'avantage comparatif de l'OMS réside dans ses principales fonctions de leadership, notamment la coordination des partenaires, les conseils techniques pour l'action politique, la définition de normes et critères et le renforcement des capacités qui en découle. Il est donc essentiel que le Bureau de pays dispose des capacités financières et humaines nécessaires pour assumer ses fonctions essentielles.

Le travail en partenariat est essentiel à l'atteinte des objectifs de l'OMS et elle se doit de maintenir ces partenariats actifs et de les renouveler si nécessaire. Dans un contexte d'émergence de nouveaux partenaires, des exigences accrues en matière d'optimisation des ressources et d'un besoin croissant de privilégier l'action multisectorielle, il est du devoir de l'OMS de trouver sa niche sur la base de son

avantage comparatif et de se positionner en tant que chef de file mondial dans le domaine de la santé.

Les capacités en ressources humaines du Bureau de pays ne semblent pas correspondre à sa mission.

Bien qu'il y ait une perception générale que le Bureau de pays soit sous-financé, l'évaluation a noté une sous-utilisation des ressources disponibles dans certains domaines d'activités. Cela peut s'expliquer en partie par des effectifs insuffisants ainsi que par des retards et l'imprévisibilité dans la réception des fonds. Les montants budgétisés se caractérisent également par l'imprévisibilité du financement des bailleurs de fonds dans divers domaines et activités prioritaires, ce qui entravent la planification des programmes.

L'évaluation a montré un bon degré de complémentarité technique et de coordination à tous les niveaux de l'OMS en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités du Ministère de la Santé et des partenaires nationaux. Toutefois, il y a eu quelques divergences dans la définition des priorités et l'adoption d'objectifs communs à tous les bureaux, créant des lacunes dans la capacité de l'OMS à satisfaire toutes les attentes. En outre, le fait que Dakar abrite de nombreuses organisations régionales des Nations Unies et accueille un nombre croissant de réunions régionales crée un fardeau supplémentaire pour un bureau déjà surchargé.

Recommandations

Recommandation 1: Pour répondre aux besoins systémiques et à long terme du Sénégal, le Bureau de pays de l'OMS devrait assurer l'alignement d'une nouvelle Stratégie de coopération avec le pays avec les orientations définies par le gouvernement du Sénégal, le treizième programme général de travail, le programme de développement durable à l'horizon 2030, et la réforme des Nations Unies en se concentrant sur les domaines dans lesquels l'OMS possède un avantage comparatif.

Recommandation 2: L'OMS devraient renforcer les fonctions essentielles à tous les niveaux de l'Organisation afin de mener plus efficacement ses activités au Sénégal.

Recommandation 3: Le Secrétariat de l'OMS devrait veiller à ce que son Bureau de pays au Sénégal dispose des capacités et des ressources nécessaires pour fournir l'appui essentiel au Sénégal pour la mise en œuvre de la Stratégie de coopération avec le pays.

Contacts

Pour plus d'informations veuillez contacter le Bureau de l'évaluation : evaluation@who.int

Le Rapport d'évaluation est disponible sur le lien suivant : https://www.who.int/docs/default-source/documents/about-us/evaluation/coe-senegal-rapport-final.pdf?sfvrsn=ad91e19b_2